

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 9 décembre 2020 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Jougne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de la commune à huis-clos en raison du contexte sanitaire lié au COVID-19 sous la présidence de Monsieur Michel MOREL.

**Étaient Présents :** Michel MOREL, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Jean-Baptiste GALLIOT, Denis BERTIN-GUYON Aurélie WALTZER, Marie-Christine POIX, Antoine GRAF, Rose-May GIORGIANNI, Daniel POIX, Roxane RAWYLER, Anthony BONNEFOY, Christel GERBER, Jean-Charles CATTIN, Céline BLONDEAU, Danièle BIESSE, Daniel GRAF, Isabelle ANDREZ

**Excusés :** Eric BARBE, Denis POIX-DAUDE

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Jean-Charles CATTIN

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h30

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2020. Une pensée particulière pour les victimes et familles des victimes dans l'accident de bus scolaire du 1<sup>er</sup> décembre 2020. Monsieur le Maire demande de modifier l'intitulé du point 11 à savoir : Complément DETR par Avenant N°1

### 1/ TARIF DROIT DE PLACE – LA BRICOTTE

Aurélié WALTZER, adjointe au Maire, rappelle la délibération 2020-06-07 du 25 juin 2020 qui consistait à autoriser l'agrandissement de la terrasse de la Bricotte.

La mise à disposition a été fixée à titre gracieux jusqu'au 31/12/2020,

Il s'agit à ce jour de fixer le tarif du droit de place à compter du 01/01/2021

Le tarif proposé est de 1.20 € par m<sup>2</sup> soit 48 € sur 12 mois

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 2/ TARIF DROIT DE PLACE – RESTAURANT DE JOUGNE

Aurélié WALTZER, adjointe au Maire, rappelle la délibération 2020-06-08 du 25 juin 2020 qui consistait à autoriser l'installation d'une terrasse devant le restaurant de Jougne.

La mise à disposition étant à titre gracieux jusqu'au 31/12/2020,

Il s'agit à ce jour de fixer le tarif du droit de place à compter du 01/01/2021

Le tarif proposé est de 1 € par m<sup>2</sup> soit 17 € sur 7 mois (du mois d'avril au mois d'octobre)

Danièle BIESSE s'interroge sur la différence de prix par rapport à la Bricotte. Cette différence s'explique par les frais de démontage et remontage de la terrasse engagés par le restaurant de Jougne.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 3/ REGLEMENT INTERIEUR

Géraldine TISSOT-TRULLARD, adjointe au Maire informe l'assemblée délibérante de l'obligation de plus de 1 000 habitants d'établir un règlement intérieur du conseil municipal.

Les membres du conseil municipal ayant pris connaissance dudit règlement et de l'annexe concernant la prévention des conflits d'intérêts sont favorables à ce règlement.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 4/ CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR DEPENSES NOUVELLES EN 2021

Géraldine TISSOT-TRULLARD, adjointe au Maire, explique à l'assemblée la nécessité de mise en œuvre d'un tel procédé pour assurer le financement de dépenses nouvelles avant le vote du budget 2021

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'adjointe entendu et après en avoir délibéré, autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 5/ COURS DE FORMATION INFORMATIQUE-ITALIEN-ANGLAIS

Géraldine TISSOT-TRULLARD, adjointe au Maire, informe l'assemblée de la volonté de mettre en place des cours de formation dans les domaines de l'informatique, de l'italien et de l'anglais à destination de la population et du personnel de la commune de Jougne.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 6/ETAT D'ASSIETTE DU BOIS 2021

Jean-Baptiste GALLIOT, adjoint au Maire, présente l'état d'assiette de bois 2021

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 7/ CONVENTION RN 57 AVEC LA DIREST

Denis BERTIN-GUYON, adjoint au Maire, présente la convention proposée par les services de la DIR Est concernant l'entretien de la RN 57 et de ses abords.

Il s'agit de déterminer les conditions de gestion et d'entretien du DPRN dans la totalité de la traversée d'agglomération (entre les panneaux EB10 et EB20°

La convention d'occupation, de travaux et d'entretien du Domaine Public Routier National précise respectivement les obligations et la responsabilité de l'Etat ainsi que celles de la Commune de Jougne.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 8/ DEMANDE DETR RUE DES PIQUETS

Michel MOREL, Maire de Jougne, rappelle la délibération 2020-08-08 du 26/08/2020- qui faisait état de la demande de subvention DETR pour la rue des Piquets.

Vu le certificat de dépôt du dossier de demande de subvention DETR en date du 8 septembre 2020 retenant le coût prévisionnel HT de 236 582.12 €, le plan de financement proposé est le suivant :

DETR 30% : 70 974.64 €

AUTOFINANCEMENT 70 % : 165 607.48 €

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 9/ AFFAIRE DUBOIS

Michel MOREL, Maire de Jougne, rappelle le contentieux en cours avec Monsieur DUBOIS André, concernant la construction d'un chalet sur la parcelle OA 78 La Bécasse.

Il est proposé d'établir une convention entre la Commune et M. DUBOIS où figurera des engagements :

- Versement de 7000 € de la part de M. DUBOIS à la Commune,
- Autorisation de passage donnée par M. DUBOIS pour tout passage.

Daniel GRAF précise qu'il sera important de détailler précisément les adresses concernées dans la convention. Michel MOREL est effectivement d'accord sur cette remarque, et ajoute que la convention sera établie dans un cadre juridique légal par un notaire.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 10/ RETROCESSION VOIRIE RUE DE LA CHIVE

Monsieur le Maire rappelle les délibérations :

- 2013-08-08 du 25 septembre 2013 concernant la création d'une voie communale au lotissement Ecole Village du Mont D'or avec Immo Bois Concept.

- 2020-11-17 du 17 novembre 2020 qui a été ajournée par manque d'informations sur la réception des travaux,

Propose à ce jour d'acter la rétrocession d'une partie de la voirie Immo Bois Concept à savoir la rue de la Chive sachant

- que la réception des travaux a eu lieu le 03/12/2020
- Que le cahier des charges de ce lotissement soit mis en conformité avec le PLU de la commune.

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

### 11/ AVENANT N°1 – AMENAGEMENT DES TROTTOIRS

Michel MOREL, Maire de Jougne, rappelle la délibération N°2019-06-05 du 12/06/2019 concernant l'attribution du marché public à l'entreprise COLAS NORD EST pour un montant de 195 007 € HT.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par mesure de précaution, il a été décidé d'intégrer la création d'un tourne à gauche dans l'aménagement des trottoirs » Le coût des travaux supplémentaires s'élève à 193 172.50 € HT.

L'avenant N°1 est rédigé dans ce sens.

Le montant total des travaux s'élève donc à 388 179.50 € HT soit 465 815.40 € TTC

**DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

## 12/ DEROGATION A LA REGLE DU REPOS DOMINICAL POUR L'ANNEE 2021

Aurélié WALTZER, explique à l'assemblée la nécessité d'établir une dérogation à la règle du repos dominical pour l'année 2021. Il s'agit d'établir avant le 31 décembre 2020 la liste des dimanches de l'année 2021 durant lesquels les commerces de détails pourront ouvrir.

Sont concernés les commerces de détail où le repos dominical des salariés a lieu normalement le dimanche.

Les dimanches proposés sont les suivants : le 5, 12, et 19 décembre 2021.

### **DELIBERATION VOTEE A L'UNANIMITE**

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Echange au sujet de l'ancien Chalet situé sur le Plat de Jougne et de son enlèvement.
- Echange au sujet du Vespa de la Commune.
- Point sur l'affaire Micoirene.
- Problème de stockage des pneus sur la Commune. Un courrier a été envoyé aux personnes concernées afin qu'ils fassent le nécessaire rapidement.
- Incendie Rue des Sœurs : une réunion entre experts s'est déroulée le 2/12 et une deuxième aura lieu prochainement.
- Concernant les assurances, Groupama va augmenter les tarifs de tous les contrats de 20 %, en raison de l'implication de la Commune dans de nombreux dossiers.

**La séance est levée à : 19h55**

**Le secrétaire de séance,**

**Le Maire,**

**Jean-Charles CATTIN**



**Michel MOREL**



